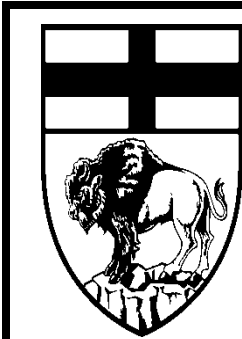


Mercredi 1^{er} décembre 2021



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON

N^o 7

ET AVIS

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} FONTAINE

(N^o 206) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale (formation de sensibilisation obligatoire)/The Provincial Court Amendment Act (Mandatory Awareness Training)*

M^{me} LAMOUREUX

(N^o 208) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*

M^{me} MORLEY-LECOMTE

(N^o 209) — *Loi sur la Semaine des marchés fermiers/The Farmers' Markets Week Act*

U. ASAGWARA

(N^o 210) — *Loi sur la réduction du temps supplémentaire obligatoire des infirmières (modification de diverses lois)/The Restricting Mandatory Overtime for Nurses Act (Various Acts Amended)*

M. SALA

(N^o 211) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba (référendum applicable à la privatisation des filiales)/The Manitoba Hydro Amendment Act (Referendum Before Privatization of Subsidiary)*

U. ASAGWARA

(N^o 212) — *Loi modifiant la Loi sur le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés/The Universal Newborn Hearing Screening Amendment Act*

U. ASAGWARA

(N° 213) — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie (lignes directrices en matière de dotation applicables aux foyers de soins personnels)/The Health Services Insurance Amendment Act (Personal Care Home Staffing Guidelines)*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

U. ASAGWARA
M^{me} FONTAINE
M. GERRARD
M^{me} LATHLIN
M. LINDSEY
M. MALOWAY
M. MOSES
M. WIEBE

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (sixième jour)

M. SMITH (Lagimodière)

Que soit présentée à la lieutenant-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la quatrième session de la quarante-deuxième législature du Manitoba.

Motion d'amendement de M. KINEW

Il est proposé que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement provincial :

- a) n'ait pas fourni de plan visant à diminuer le coût de la vie pour les Manitobains puisqu'il n'a pas mentionné l'abordabilité ni le fait que les factures d'électricité, d'épicerie et autres sont désormais plus élevées, alors que les Manitobains se préparent pour la période des Fêtes;

- b) n'ait pas mis sur pied de commission d'enquête indépendante au sujet de sa réponse face à la pandémie afin d'apprendre de ses erreurs et de rectifier le tir dans le but d'améliorer la vie des familles manitobaines et de renforcer le système de santé;
- c) n'ait su offrir de soutien immédiat pour pallier la crise sanitaire qui secoue la province du nord au sud;
- d) ait déçu les personnes âgées et les aînés, notamment en les obligeant à se déplacer d'un bout à l'autre de la province pour libérer des lits dans les hôpitaux parce qu'il n'a pas su augmenter le nombre de lits dans les foyers de soins personnels ni gérer la crise sanitaire dans la province;
- e) ne se soit pas engagé à effectuer de véritables investissements ou changements en vue de combler les retards qui s'accumulent en ce qui concerne les chirurgies et les diagnostics dans la province;
- f) ait essayé de nous faire oublier l'ancien premier ministre Brian Pallister sans y parvenir, puisqu'il réitère 16 de ses anciens engagements;
- g) continue de mettre en péril la réussite à long terme des étudiants manitobains, puisqu'il veut encore procéder à cet « examen » dépassé du système d'éducation qu'avait demandé l'ancien premier ministre Brian Pallister;
- h) ait continué cette ingérence amorcée par l'ancien premier ministre Brian Pallister dans les établissements postsecondaires qui a entraîné une grève qui perdure à l'Université du Manitoba et qui nuit aux études des étudiants;
- i) ne se soit nullement engagé à octroyer aux travailleurs manitobains un salaire suffisant, des jours de congé de maladie payé ou des services de soutien à la santé et à la sécurité afin de les aider à se sortir de la pauvreté et à demeurer en santé et en sécurité au travail;
- j) n'ait pas parlé d'Hydro-Manitoba ni offert de plan dans le but de tirer profit de son énergie verte pour lutter contre le changement climatique, créer des emplois, favoriser la réconciliation et maintenir des tarifs peu élevés ainsi qu'un coût de la vie abordable;
- k) continue de se battre avec la ville de Winnipeg en imposant son projet raté de privatisation qui entraînera des pertes d'emplois pour les Manitobains et qui retardera les travaux d'amélioration de l'usine de traitement des eaux usées du North End, des travaux qui contribueraient à la protection des lacs et des rivières de la province;
- l) n'ait pas fixé de cible ni d'initiative vraiment importantes afin de lutter contre le changement climatique et de prévenir ces événements météorologiques dévastateurs qui affectent les producteurs ainsi que la durée et la qualité des routes d'hiver, l'environnement, l'économie et, en définitive, tous les Manitobains;
- m) ait négligé de s'engager véritablement à faire progresser la réconciliation et de s'excuser des échecs de l'ancien premier ministre Brian Pallister ainsi que de ses commentaires insensibles sur le plan racial;
- n) n'ait présenté aucune mesure de soutien claire à l'endroit des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre du Manitoba, puisqu'il ne s'est pas engagé à financer la fourniture de produits de protection menstruelle dans les écoles ni à veiller à ce que les soins génésiques relèvent du ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées;

- o) ne se soit pas engagé à fournir du soutien à d'autres grandes collectivités comme Brandon et Dauphin ni à mettre fin au gel du financement destiné aux municipalités;
- p) n'ait pas réussi à élaborer de stratégie valable pour relancer le secteur manitobain de la création ni à présenter de véritable stratégie d'emploi à l'égard de divers secteurs de la province;
- q) ait refusé de s'attaquer à la crise des dépendances et du logement en n'effectuant aucun investissement à long terme dans des initiatives visant à réduire les dommages et à procurer des logements sociaux abordables,

et que le gouvernement provincial ait par conséquent, et en raison de ses nombreux autres échecs, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Motion de sous-amendement de M. LAMONT

Il est proposé que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa q), de ce qui suit :

- r) n'ait pas changé de cap de manière importante ni proposé de mesures concrètes pour répondre aux multiples crises auxquelles sont confrontés actuellement les Manitobains, lesquelles nécessitent des mesures audacieuses, et qu'il ait seulement présenté un plan prévoyant de la planification;
- s) n'ait pas apporté de solutions pour l'ensemble des Manitobains et qu'il ait plutôt offert des solutions qui ne servent les intérêts que d'une infime minorité et qui abandonnent la majorité des Manitobains à leur propre sort;
- t) ait continué à livrer une bataille rangée aux chercheurs et professeurs talentueux du Manitoba au point où un grand nombre d'entre eux songent à quitter la province;
- u) ne se soit pas engagé à mener des négociations justes et libres avec les fonctionnaires, à éviter de s'ingérer dans les affaires des sociétés d'État et à permettre à ces dernières de fonctionner indépendamment du gouvernement de la manière prévue;
- v) ne se soit pas engagé à revoir toutes ses réformes désastreuses de la santé et qu'il ait seulement revu des réformes visant les régions rurales du Manitoba et non celles touchant les centres de santé se trouvant à Winnipeg et offrant des services à toute la province;
- w) n'ait pas adopté d'approches de prévention, entre autres, du diabète, de l'ostéoporose, des maladies cardiaques, rénales et pulmonaires ainsi que des maladies cérébrales — y compris les troubles d'apprentissage, les dépendances, les accidents vasculaires cérébraux et la démence — alors que le besoin est criant à l'échelle de la province pour ces approches;
- x) n'ait pas reconnu le rôle des faibles salaires dans la pénurie de main-d'œuvre au Manitoba, qu'il ne se soit pas engagé à augmenter le salaire minimum et qu'il n'ait pas précisé la façon dont la province comblera les lacunes dans la main-d'œuvre à l'aide du Programme des candidats du Manitoba;
- y) n'ait pas élaboré de plan de relance économique concret en réponse à la pandémie de COVID-19, qu'il ait préféré proposer des platitudes sur le fait d'« attirer des investissements » plutôt que de poser des gestes concrets et qu'il ait laissé les Manitobains et les entreprises de la province à eux-mêmes pour demeurer innovateurs et résilients dans la vraie tradition manitobaine;

- z) ne se soit pas engagé à remettre les 338 millions de dollars en allocations spéciales pour enfants du gouvernement fédéral qui étaient destinés aux enfants pris en charge et que les gouvernements progressistes-conservateurs et néo-démocrates précédents ont versé dans les recettes générales;
- aa) n'ait pris aucun engagement en vue d'améliorer la viabilité du Manitoba;
- bb) n'ait rien reconnu à l'égard de la sécurité des Manitobains alors que les décès attribuables aux surdoses causées par la toxicomanie atteignent des niveaux records et qu'il est urgent de s'occuper de la santé mentale des Manitobains.

(M. TEITSMA — 18 minutes)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* HELWER

(N° 2) — *Loi abrogeant la Loi sur la viabilité des services publics/The Public Services Sustainability Repeal Act*

M. le *ministre* LAGIMODIERE

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur la réconciliation/The Path to Reconciliation Amendment Act*

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 5) — *Loi modifiant la Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba/The Coat of Arms, Emblems and the Manitoba Tartan Amendment Act*

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (amélioration du fonctionnement de l'unité d'enquête indépendante)/The Police Services Amendment Act (Enhancing Independent Investigation Unit Operations)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour d'appel et la Loi sur la Cour provinciale/The Court of Appeal Amendment and Provincial Court Amendment Act*

MOTION ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M. le *ministre* GOERTZEN

Que l'ordre sessionnel adopté le 7 octobre 2020 et modifié le 19 novembre 2020, le 3 décembre 2020 et le 18 mai 2021 soit modifié par substitution, dans le premier paragraphe, à « 2 décembre 2021 », de « 10 mars 2022 ».

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI

M. le *ministre* FRIESEN

(N° 9) — *Loi sur la ferraille/The Scrap Metal Act*

M. MALOWAY

(N° 214) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (droit de réparer les produits électroniques)/The Consumer Protection Amendment Act (Right to Repair)*

M. MALOWAY

(N° 215) — *Loi sur les récupérateurs de ferraille/The Scrap Metal Recyclers Act*

M. MALOWAY

(N° 216) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur les machines et le matériel agricoles (droit de réparer des véhicules et d'autre matériel)/The Consumer Protection Amendment and Farm Machinery and Equipment Amendment Act (Right to Repair — Vehicles and Other Equipment)*

M^{me} SMITH (Point Douglas)

(N° 217) — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales (rapport sur les décès par surdose)/The Fatality Inquiries Amendment Act (Overdose Death Reporting)*

M. SALA

(N° 218) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*

M^{me} LATHLIN

(N° 219) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé en cas de fausse couche ou de mortinaissance)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Miscarriage or Stillbirth)*

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le mercredi 1^{er} décembre 2021, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.
